





PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2020 19H00 – SALLE JUSTICE DE PAIX – MAIRIE DE MARSANNE

Date de la convocation: 15 novembre 2020

L'an deux mille vingt et le dix-neuvième jour du mois de novembre, le Conseil Municipal de la commune de Marsanne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à dix-neuf heures en Mairie de Marsanne, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Damien LAGIER, Maire.

Afin de lutter contre la propagation de l'épidémie de COVID-19, prenant en compte l'état sanitaire et conformément aux recommandations gouvernementales, M. le Maire a décidé, pour assurer la tenue de la réunion du Conseil, que celle-ci se déroulerait en respectant les gestes barrières habituels de prévention.

La séance était filmée et enregistrée, pour archive et diffusion auprès du public sur le site de la commune www.marsanne.fr.

Secrétaire de Séance : Mme Amandine BERT, benjamine de l'assemblée.

Après avoir déclaré la séance ouverte, M. le Maire donne la parole à Mme Amandine BERT, Secrétaire de séance, pour faire l'appel des membres du Conseil Municipal.

Présents selon l'ordre du tableau du Conseil Municipal : M. Damien LAGIER, Mme Bernadette PORTE, M. Stéphane POLNARD, Mme Yolande URLACHER, M. Fabrice NOCERA, M. Pierre PETIT, Mme Muriel VIVIERS, Mme Pascaline FREYDIER, M. Raphaël COMTE, M. Yann REYNAUD, Mme. Amandine BERT, M. Philippe CHAMBOLLE et Mme Frédérique HUGON.

Excusés : Mme Sophie GRZELCZYK (pouvoir à Mme Muriel VIVIERS) et M. Jean-Christophe HENRY (pouvoir à M. Philippe CHAMBOLLE).

Absents: Néant.

Mme Amandine BERT, Secrétaire de séance, procède ensuite à lecture de l'ordre du jour.

M. Le Maire de Marsanne fait commencer les travaux selon l'ordre du jour précédemment lu.

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU 22 OCTOBRE 2020

Monsieur le Maire demande l'approbation du procès-verbal de la séance précédente.

M. Le Maire Damien LAGIER met alors au vote cette délibération.

Les résultats du vote à main levée sur cette délibération sont les suivants :

Votants: 13Abstentions: 0

Suffrages Exprimés : 15

Contre : 0Pour : 15

✓ APPROBATION de l'assemblée à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 22 octobre 2020.









2. PRESENTATION AU CONSEIL MUNICIPAL DU PROJET DE METHANISATION AGRICOLE « AGRI BIOGAZ ALLAN » SUR LA COMMUNE D'ALLAN PAR M. JEAN-PHILIPPE DUBOIS (HABITANT DE MARSANNE ET PORTEUR DU PROJET), ECHANGES ET QUESTIONS

M. Le Maire Damien LAGIER rappelle qu'il n'y a pas lieu de voter sur le projet, mais d'avoir plus d'informations et une discussion ouverte sur ce projet, porté par M. Jean-Philippe DUBOIS, M. Romain BENOIT et Mme Valérie BOHL, agriculteurs associés. Les trois porteurs du projet sont présents à la séance.

M. DUBOIS précise que 21 agriculteurs sont associés au projet, dont des Marsannais.

M. BENOIT présente l'origine du projet dont les ressources en termes de déchets proviennent de 90 % de la Plaine de la Valdaine. Le projet a commencé sur La Bégude de Mazenc, mais un problème d'implantation a déplacé le projet sur la commune de Allan.

Mme BOHL présente les objectifs régionaux de production de bio-méthane et les objectifs du projet en lui-même, notamment sur la participation des agriculteurs. Le projet va apporter un revenu supplémentaire aux agriculteurs.

Après avoir expliqué ce qu'est la méthanisation et notamment la production de bio-méthane sur le futur site, les intervenants précisent que le projet ne consomme aucune eau de réseau, ni électricité. Les matières utilisées seront produites par les exploitations agricoles, notamment par les agriculteurs associés.

Le biogaz rentre dans le réseau de gaz mais peut être utilisé sur la partie transport : poids-lourds, tracteurs, véhicules légers... et projet de méthaniseur permettra de consommer localement la production locale de biogaz.

La matière résiduelle sera ramenée sur les sols agricoles qui ont besoin d'être enrichis, à la demande des agriculteurs.

Quinze personnes sont amenées à travailler sur le site.

Les porteurs du projet sont soutenus par les instances nationales (ADEME...).

Des échanges ont eu lieu ensuite avec les Conseillers Municipaux sur le travail collaboratif avec les agriculteurs, les relations avec Montélimar-Agglomération et la commune d'Allan, les nuisances éventuelles (transport, odeurs éventuelles...).

3. PRÉSENTATION ET VOTE DU RÈGLEMENT INTERIEUR 2020-2026 DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme Bernadette PORTE, Adjointe, présente le Règlement Intérieur 2020-2026 du Conseil Municipal.

M. le Maire Damien LAGIER met au vote la délibération sur l'adoption de ce règlement.

Les résultats du vote à main levée sur cette délibération sont les suivants :

Votants: 13Abstentions: 0

Suffrages Exprimés: 15

Contre : 0Pour : 15

APPROBATION de l'assemblée à l'unanimité sur l'adoption du Règlement Intérieur 2020-2026.

4. PRESENTATION ET VOTE DES SUBVENTIONS 2020 AUX ASSOCIATIONS

Mme Yolande URLACHER, Adjointe, précise que toutes les associations ont été contactées en cette année spéciale. Les montants proposés sont les suivants, pour un montant total de 7.740 € :









	ANNEE 2019	ANNEE 2020	
ASSOCIATION BENEFICIAIRE	SUBVENTIONS DIRECTES	SUBVENTIONS DIRECTES	
1,2,3 SOLEIL	200,00 €	0,00 €	
A MOTS PERCHES	350,00 €	600,00 €	
ADMR	350,00€	350,00 €	
AMICALE BOULISTE	200,00 €	200,00 €	
AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS	250,00 €	250,00 €	
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	350,00 €	200,00 €	
AMIS CYCLOS MARSANNAIS	500,00 €	0,00 €	

AMIS DU VIEUX MARSANNE	100.00.0	
APE EMILE LOUBET	400,00 €	200,00 €
BATTERIE FANFARE	372,00 €	100,00 €
	0,00 €	500,00 €
CANDELA (ANNA CRUZ)	300,00 €	0,00 €
CLUB D'ACTIVITE FEMININES	250,00 €	0,00 €
CLUB DE PATCHWORK LES PATCHOULINES	250,00 €	250,00 €
COMITE DE JUMELAGE	400,00 €	300,00 €
COOPERATIVE ECOLE EMILE LOUBET	400,00 €	300,00 €
D'UN ATELIER À L'AUTRE	400,00 €	300,00 €
E IL PIANO VA	300,00 €	300,00€
ET LOUNDA	500,00 €	0,00 €
IMPROVISATION THEATRALE EVENEMENTS ET MONDIAL	500,00 €	0,00 €
LE TROU DE LA BALLE	300,00 €	0,00 €
LES GAZELLES	500,00€	500,00 €
MJC	2 500,00 €	1 500,00 €
PRÉVENTION ROUTIÈRE	90,00 €	90,00 €
R.U.E. DU SOLEIL	300,00€	0,00 €
VIEILLIR AU VILLAGE	1 300,00 €	800,00 €
ZAMM	2 000,00 €	1 000,00 €
COMITE DES FETES	0	0
	2019	2020
	SUBVENTIONS DIRECTES	SUBVENTIONS DIRECTES
TOTAUX	14 762,00 €	7 740,00 €

Mme Yolande URLACHER met alors au vote cette délibération.

Les résultats du vote à main levée sur cette délibération sont les suivants :

Votants: 13Abstentions: 0

• Suffrages Exprimés: 15

Contre : 0Pour : 15

✓ AVIS FAVORABLE de l'assemblée à l'unanimité sur les subventions aux associations.



1 avenue Albin Davin 26740 Marsanne (France) Tél. 04 75 90 32 79 Fax. 04 75 90 32 49 Courriel mairie@marsanne.fr









5. PRESENTATION ET VOTE DES PRIMES COVID (1ER CONFINEMENT) AUX AGENTS DE LA COMMUNE

M. Le Maire Damien LAGIER explique que la commune s'était engagée à verser une « prime COVID » aux agents ayant travaillé pendant le premier confinement, prime non soumise à l'impôt et aux charges sociales.

Sont proposées les primes suivantes :

				COEF ETP	10 € PAR JOUR
SIMIAND LORE	30	2/3 TEMPS TELETRAVAIL	SOIT	20	200,00€
SANTANA STEPHANE	38	MI TEMPS PRESENTIEL	SOIT	19	190,00€
PRAT CINDY	38	MI TEMPS PRESENTIEL	SOIT	19	190,00€
LANDON CHRISTIAN	3	MI TEMPS PRESENTIEL	SOIT	1,5	15,00 €
PERIGNON LYDIA	3	PLEIN TEMPS PRESENTIEL	SOIT	3	30,00 €
RIBES CAROLINE	3	PLEIN TEMPS PRESENTIEL	SOIT	3	30,00 €
WINAUD-TUMBACH VIOLETTE	3	PLEIN TEMPS PRESENTIEL	SOIT	3	30,00 €
GALLEGO PAULINE	3	PLEIN TEMPS PRESENTIEL	SOIT	3	30,00 €
				TOTAL €->	715,00 €

M. le Maire Damien LAGIER met alors au vote cette délibération.

Les résultats du vote à main levée sur cette délibération sont les suivants :

Votants: 13Abstentions: 0

• Suffrages Exprimés: 15

Contre : 0Pour : 15

✓ AVIS FAVORABLE de l'assemblée à l'unanimité sur l'attribution de « primes COVID » aux agents.

6. PRESENTATION ET VOTE DE LA COMPENSATION 2020 A L'ÉCOLE PRIVEE JEANNE D'ARC DE MARSANNE

M. Le Maire Damien LAGIER explique le principe de forfait communal à verser chaque année à l'École privée sous contrat Jeanne d'Arc de Marsanne.

Le vote sur le sujet est reporté est reportée à une date ultérieure, une délibération n'étant pas obligatoire.

7. PRESENTATION ET VOTE DU RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE AUPRES DE LA CAISSE D'ÉPARGNE LOIRE DROME ARDECHE

M. Fabrice NOCERA, Adjoint en charge des Finances, présente la ligne de trésorerie habituelle de 160 000 € au taux de 0,90 % pendant un an à partir du 1^{er} décembre 2020, avec des frais de dossier de 330 €.









M. Fabrice NOCERA met alors au vote cette délibération.

Les résultats du vote à main levée sur cette délibération sont les suivants :

Votants: 13

Suffrages Exprimés: 15

Contre: 0Abstentions: 0Pour: 15

✓ AVIS FAVORABLE de l'assemblée à l'unanimité sur le renouvellement de la ligne de trésorerie.

8. PRESENTATION ET VOTE SUR LA DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET GENERAL, AUGMENTATION ET TRANSFERT DE CREDIT

M. Fabrice NOCERA, Adjoint en charge des Finances, expose au conseil municipal la nécessité de créer une décision modificative au budget tel que :

Article / Chapitre	Montant Chapitre Avant DM	Montant DM	Montant chapitre Après DM	Sens
6413/12				Dépense
Chapitre 12	413 878€	+ 16 000€	429 878€	
6479/12				Recette
Chapitre 13	70 000€	+ 12 000€	82 000€	
73224/73				Recette
Chapitre 73	595 602€	+ 4 000€	599 602€	

S'agissant des effectifs, l'année 2020 a été ponctuée d'absence des agents en nombre plus important que prévu. Par conséquent, les crédits inscrits au budget primitif ne sont donc pas suffisants. Par ailleurs, une part des dépenses liée aux remplacements est remboursée par notre assurance d'où des recettes supérieures aux prévisions sur le chapitre 13 (atténuations de charges). En complément, la part non prise en charge est proposée en transfert de recette fiscale reçue par la commune et non prévue au budget, à savoir une taxe additionnelle dit fonds départemental de la taxe additionnelle.

M. Fabrice NOCERA, propose d'augmenter les dépenses de l'article 6413 (personnel non titulaire) / chapitre 12 (charges de personnel) à hauteur 16 000 €, compensé par :

- L'augmentation des recettes de l'article 6479 (Remboursement des charges sociales) / chapitre 013 (atténuation de charge) pour 12 000 € (l'excédent au 17 novembre 2020 étant de 11 239 € et ne correspondant qu'au arrêt de travail traité et aux indemnités journalières effectivement reçues)
- L'augmentation de l'article 73224 (Fonds départemental) / chapitre 73 (impôts et taxes) pour 4 000€ (la recette reçue au 17 novembre étant de 24 360 €).

M. Fabrice NOCERA met alors au vote cette délibération.

Les résultats du vote à main levée sur cette délibération sont les suivants :

Votants: 13Abstentions: 0

Suffrages Exprimés: 15

Contre: 0

Mairie de Marsanne











• Pour: 15

AVIS FAVORABLE de l'assemblée à l'unanimité sur la décision modificative au budget général.

9. PRESENTATION ET VOTE SUR LA PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU FINANCEMENT PARTICIPATIF RES / ENERFIP

M. le Maire Damien LAGIER présente au Conseil Municipal la possibilité pour la commune de participer à un placement d'investissement participatif proposé par ENERFIP pour le compte du projet éolien mené sur le territoire communal, à hauteur de 500 euros et à un taux de rémunération de 6% par an.

Cette somme est bloquée pendant 3 ans et ces 500 euros et les intérêts seront attribués au CCAS lors de la récupération des fonds.

M. Stéphane POLNARD, M. Pierre PETIT, M. Raphaël COMTE, M. Yann REYNAUD, Madame Muriel VIVIERS et Mme Frédérique HUGON étant personnellement intéressés par le projet, s'abstiennent.

M. Damien LAGIER met alors au vote cette délibération.

Les résultats du vote à main levée sur cette délibération sont les suivants :

Votants: 13

• **Abstentions : 6** (M. Stéphane POLNARD, M. Pierre PETIT, M. Raphaël COMTE, M. Yann REYNAUD, Madame Muriel VIVIERS et Mme Frédérique HUGON)

Suffrages Exprimés: 9

Contre : 0Pour : 9

✓ AVIS FAVORABLE de l'assemblée à l'unanimité sur la participation de la commune au financement participatif.

10. PRESENTATION ET VOTE SUR L'ACHAT D'UNE BANDE DE PARCELLE DE TERRAIN PAR LA COMMUNE

Mme Bernadette PORTE, Adjointe en charge de l'Urbanisme, présente au Conseil Municipal la proposition d'acquisition d'une parcelle de terrain par la Mairie, suite au bornage réalisé par la SCI LES BUIS, représentée par Madame GOOSSENS et Messieurs Bernard et Antoine FIERE. Le bornage porte sur les parcelles Al 100 & 101 et AK 308 & 310. Il s'avère que le Chemin des Buis constituant une servitude de voirie communale et de réseau d'eau potable empiète sur ces terrains.

Les représentants de la SCI des BUIS acceptent de rétrocéder cette bande de terrain représentant une surface totale de 113 m2 pour l'euro symbolique à la Mairie.

Cette acquisition sera authentifiée par un acte administratif dont les frais seront pris en charge par la commune. Un devis a été présentée par la Société EURYECE pour un montant de 589,00 € HT, soit 706,80 € TTC.

A cet égard, Mme Bernadette PORTE exprime ses remerciements, au nom de la municipalité, à Madame GOOSSENS et Messieurs FIERE pour leur démarche et leur coopération.

Mme Bernadette PORTE met alors au vote cette délibération. Les résultats du vote à main levée sur cette délibération sont les suivants :

Mairie de Marsanne 1 avenue Albin Davin 26740 Marsanne (France) Tél. 04 75 90 32 79 Fax. 04 75 90 32 49 Courriel mairie@marsanne.fr









Votants: 13Abstentions: 0

Suffrages Exprimés: 15

Contre : 0Pour : 15

AVIS FAVORABLE de l'assemblée à l'unanimité sur l'achat de de cette bande de parcelles.

11. PRESENTATION ET VOTE SUR LA CREATION D'UNE COMMISSION « SECURITE » ET DESIGNATION DE SES MEMBRES ELUS ET NON-ELUS

M. Philippe CHAMBOLLE présente la composition de la Commission « Sécurité » dont il est en charge.

Il propose deux noms de membres non-élus : M. Christophe HUGON, Pompier (Capitaine au CIS de Marsanne) et M. Romain HERRAND, Policier et demande aux Conseillers Municipaux de se porter volontaire pour participer à la commission.

M. Yann REYNAUD, M. Pierre PETIT, Mme Amandine BERT et M. Fabrice NOCERA se portent volontaires et feront partie de cette commission.

M. Damien LAGIER, Maire de Marsanne, demande à ce que M. Antoine VITIELLO, Pompier professionnel à la retraite, puisse être intégré à la commission en tant que membre non-élu.

M. Philippe CHAMBOLLE met alors au vote cette proposition de composition.

Les résultats du vote à main levée sont les suivants :

Votants: 13Abstentions: 0

Suffrages Exprimés : 15

Contre : 0Pour : 15

AVIS FAVORABLE de l'assemblée à l'unanimité sur la composition de la commission « Sécurité ».

12. POINT SUR L'EAU

M. Stéphane POLNARD, Adjoint, présente l'état des précipitations, faibles, mais qui n'altèrent en rien le débit des sources. Les travaux de la SPIE pour le compte du SDED ont entrainé deux casses et donc des coupures d'eau, mais rien de grave, et tout a été réparé, notamment sur les vieilles conduites.

Concernant les analyses d'eau, il y a eu une présence de coliforme sur le repos d'eau de Parizot. Suite à cela les recommandations immédiates de l'Agence de l'Eau et de l'ARS ont été suivies et un traitement d'urgence a été mis en place (visite des ouvrages, purges, nettoyage et javellisation).

M. le Maire de Marsanne Damien LAGIER rappelle que dans un souci de transparence, il a souhaité que M. Stéphane POLNARD fasse un rapport sur cet incident lors du Conseil Municipal.









Un nouveau contrôle de l'ARS a été effectué les jours précédents au Conseil Municipal et il est supposé à ce jour qu'il est conforme, puisque aucun nouvelle alerte n'a été reçue.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00 par M. Le Maire de Marsanne M. Damien LAGIER.

que le dossier est toujours travaillé et d'actualité pour la sauvegarde de notre patrimoine.

Fait à Marsanne, le 21 novembre 2020

M. Pierre PETIT demande des informations sur le dossier Saint-Félix. Mme Bernadette PORTE et M. le Maire Damien LAGIER précisent qu'effectivement les réunions ont été annulées en raison des contraintes sanitaires, que le projet est en attente mais

Le Maire de Marsanne, M. Damien LAGIER La Secrétaire de Séance, Mme. Amandine BERT





